



# Arrachage de haie et stockage sur terrain privé

Par **yadelajoie**, le **29/09/2011** à **16:15**

Bonjour,

Un voisin indélicat a rasé deux mètres d'une haie d'arbustes que j'avais plantée, au prétexte fallacieux (car le passage existant même s'il imposait manœuvres, permettait l'accès d'un camion) que cela gênait le camion devant lui livrer du bois de chauffage, lequel bois est d'ailleurs stocké sur la parcelle m'appartenant et supportant un droit de passage. L'un et l'autre se sont fait naturellement sans me demander ni m'informer de quoique ce soit, et donc sans mon aval.

Il va sans dire que je trouve cela parfaitement abusif (et je pèse mes mots...)

Mes questions :

- de quel recours puis-je disposer pour que ce voisin face preuve d'un minimum de correction, sachant que la discussion a déjà été tentée, sans succès.
- Puis-je exiger des dommages et intérêts pour la destruction de la haie, ou/et cela peut-il être considéré comme atteinte ou destruction de biens d'autrui ?
- est-il légitime que son bois soit stocké sur ma parcelle, contre sa maison ?
- Etant en train de réaliser des travaux chez lui, puis-je exiger et comment, que ses matériaux ne soient pas entreposés toujours sur ladite parcelle ?
- et enfin, dans quelle mesure puis-je faire valoir que cette attitude nuit à la mise en location de ma propre maison, laquelle se situe juste en face (à quelques mètres) de ce bout de terrain qu'il occupe sans vergogne ?

Merci d'avance de vos conseils.